

Résolution 603

Initiative cantonale pour un accès à la formation professionnelle des jeunes sans statut légal

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que plusieurs milliers d'enfants et de jeunes gens vivent en Suisse sans statut légal ; qu'ils sont peut-être des centaines, voire plus, dans le canton ;
- que depuis de nombreuses années, l'école obligatoire scolarise les enfants sans statut légal et ce conformément aux dispositions de la Constitution suisse, ainsi que la Convention internationale des droits de l'enfant, qui garantissent un droit à l'éducation ; mais qu'à la fin de leur scolarité obligatoire, ces mêmes jeunes sans papiers sont traités, du point de vue de la formation professionnelle, comme s'ils n'existaient plus ;
- qu'ils ne peuvent décrocher une place d'apprentissage parce que les entreprises formatrices n'obtiennent pas d'autorisation de travail pour eux ; qu'en matière d'obtention d'un certificat fédéral de capacité, le lien étroit entre contrat de formation et contrat de travail bloque toute perspective ;
- que la situation sociale dans laquelle se trouvent ces jeunes est alors très difficile ; qu'ils n'ont pas choisi eux-mêmes de vivre sans statut légal en Suisse, même s'ils y vivent depuis de nombreuses années, alors même que la Suisse, en particulier le canton de Genève, est devenu leur pays ;
- qu'il est urgent de modifier cette situation, dont les conséquences sociales et humaines ne sont pas admissibles,

invite le Conseil d'Etat à intervenir auprès de l'Assemblée fédérale pour l'inviter à :

créer les bases légales permettant aux jeunes sans statut légal d'avoir accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle.